



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtres

Question écrite n° 12779

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de la réduction de la contribution de l'Etat au budget du Volcan, scène nationale du Havre. Cette réduction, signifiée par la direction générale des affaires culturelles, atteindrait 400 000 F en 1998. Il s'agirait dès lors d'une rupture unilatérale de la parité, principe retenu par André Malraux, créateur des maisons de la culture. Ce principe a toujours été respecté et formellement reconnu par l'Etat et ses partenaires quels que aient été le gouvernement et le ministre en place et quels que aient été les responsables des deux collectivités locales concernées, la ville du Havre et le département de Seine-Maritime. La perte substantielle de ressources, s'ajoutant à un budget tendu depuis plusieurs années, portera atteinte à la vie de la maison de la culture du Havre, scène nationale, d'autant que l'absence de concertation préalable peut conduire les collectivités partenaires à réduire, autant que l'aura fait l'Etat, leur participation. Cette décision intervient, sans que la qualité du travail accompli par le Volcan soit remise en cause et alors que l'établissement jouit d'un large rayonnement. De précédentes tentatives de l'Etat, visant à rompre cette parité, furent toujours mises en échec par une large mobilisation des acteurs locaux. Il lui demande donc de réévaluer le montant de la subvention de l'Etat et de maintenir le principe de parité, qui a toujours été la règle dans le financement de cet établissement.

Texte de la réponse

La maison de la culture du Havre est une des scènes nationales les plus importantes et, de ce fait, parmi les mieux dotées par l'Etat. La légère diminution de sa subvention en 1998, dans le cadre d'une enveloppe régionale en reconduction globale pour les cinq scènes nationales de Haute-Normandie, a été décidée dans le souci de permettre une offre de spectacles plus équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. Compte tenu des importantes réserves dont dispose cet établissement, la diminution de 400 000 francs décidée pour 1998 ne devrait pas avoir de conséquences sur son niveau d'activités. Il faut enfin rappeler que la référence aux structures de financement qui accompagnaient les anciens labels de maison de la culture ou de centre d'action culturelle a disparu depuis l'unification du réseau sous le concept de scène nationale en 1992. Le financement de l'Etat doit aujourd'hui être considéré comme un apport structurel et dynamique à la mise en oeuvre d'un projet artistique global autour du spectacle vivant, soutenu également par une ou plusieurs collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12779

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1859

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 2991